Motion

Projet de la LPPR et soutien à la motion de la CPCN

Les membres de la commission interdisciplinaire « Environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel » du Comité national de la recherche scientifique s'alarment des premières annonces officielles relatives aux orientations de la loi pluriannuelle de programmation de la recherche (LPPR).
Les récentes positions publiques d'Antoine Petit, Président directeur général du CNRS et de Frédérique Vidal, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation n'ont fait que renforcer les appréhensions de la communauté quant à ce projet de loi qui affectera l'ensemble de l'ESR.
La CID 52 réaffirme son soutien aux propositions émanant du Comité National du CNRS, débattues en session extraordinaire le 4 juillet 2019, et son attachement à une recherche publique, à une université ouverte à toutes et à tous et aux statuts pérennes de tous les personnels. Elle s'alarme de la diminution constante des recrutements statutaires dans tout le périmètre de l'ESR et de l'augmentation dramatique de toutes les formes de précarité, tant des personnels que des étudiants depuis près de 15 ans.
Elle réaffirme la nécessité de doter l'ESR de moyens pérennes pour permettre la création de postes de titulaires et la revalorisation des traitements de l'ensemble des personnels (titulaires et non-titulaires) ; et d'augmenter les crédits de base des unités. Ce dernier point est un levier indispensable pour permettre le déploiement d'une recherche autonome, efficace et stable sur le temps long. Dans les champs de recherche touchant les questions environnementales et soutenus par la CID 52, celles-ci ne sont pas exemptes de prises de risques et la démarche interdisciplinaire s'inscrit souvent sur un temps long. La CID 52 affirme également sa volonté de défendre les instances nationales de qualification et d'évaluation collégiales par les pairs.
Elle soutient la motion adoptée le 17 janvier 2020 à l'unanimité par les 46 présidentes et présidents des sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique.

Pour marquer son soutien aux mouvements en cours, la CID 52 décide de suspendre la transmission de ses rapports d'évaluation (hors concours 2020), lors de la session de printemps 2020, jusqu'à nouvel ordre et n'exclut pas, selon la teneur de la loi, de ne pas siéger lors de la session de printemps, voire d'engager des actions plus fortes.
La CID 52 est solidaire des différentes actions collectives visant à combattre les orientations actuelles de la future LPPR et reste attentive à toute nouvelle initiative dans ce sens.

Catherine LEBLANC
Présidente de la CID52

Motion adoptée le 13 mars 2020
20 votants : 17 oui, 3 abstention, 0 non

Destinataires :
- M. Antoine PETIT, Président-directeur général du CNRS
- M. Alain SCHUHL, Directeur général délégué à la Recherche
- Mme Dorothée BERTHOMIEU, Présidente du Conseil scientifique du CNRS
- Mme Stéphanie THIÉBAULT, Directrice de l'INEE
- M. Nicolas ARNAUD, Directeur de l'INSU
- M. François Joseph RUGGIU, Directeur de l'INSHS
- Mme Martina KNOOP, Directrice de la MITI
- M. Stéphane BLANC, Directeur scientifique adjoint de l'INEE
- M. Olivier COUTARD, Président de la CPCN
- Mme Patricia GIBERT-BRUNET, Présidente du Conseil scientifique de l'INEE
- Mme Nathalie VIENNE-GUERRIN, Présidente du Conseil scientifique de l'INSHS
- Mme Béatrice MARTICORENA, Présidente du conseil scientifique de l'INSU
- Mme Frédérique VIDAL, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation